

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 18.000.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Information Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juillet 2020, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- I. Les résolutions adoptées.
- II. Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- III. L'état des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- IV. Liste des administrateurs et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Informers les actionnaires des raisons du dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, principalement dû à la pandémie de la COVID-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine donc le dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 124.771.549 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.186.268 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 139.331.731 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.148.549 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2019 :	15.186.268 DT ;
Réserves pour réinvestissement exonéré :	3.000.000 DT ;
Résultats reportés :	7.060.396 DT ;
<hr/>	
Bénéfice distribuable :	19.246.664 DT ;
Réserves légales (Plafonnées) :	450.000 DT ;
Dividendes de l'exercice 2019 :	10.800.000 DT ; soit 0,600 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :	7.996.664 DT.

Les dividendes correspondent à un dividende de 0,600 DT brut par action.

Le paiement aura lieu à partir du 31 août 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Informar les actionnaires de la Société que la nouvelle réglementation en vigueur, notamment le nouveau Règlement Général de la Bourse - RGB, approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019, visant à moderniser l'organisation des marchés de la Cote de la Bourse, impose aux sociétés cotées au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de nommer deux (2) administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 9 décembre 2019 a donc nommé, à titre provisoire, messieurs Slah Kooli et Ismail Ben Sassi en tant qu'administrateurs indépendants de la Société, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie donc ces nominations et entérine donc la nomination de messieurs Slah Kooli et Ismail Ben Sassi en tant qu'administrateurs indépendants de la Société, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en Annexe.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cette autorisation est valable pour trois (3) années et porte sur un montant d'un Million de Dinars (1.000.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2019		
(exprimé en dinars Tunisiens)		
ACTIFS	31-déc.-19	31-déc.-18
<u>Actifs non courants</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	587 738	570 695
Moins : amortissements	567 411	544 407
	<u>20 327</u>	<u>26 288</u>
Immobilisations corporelles	18 695 623	18 523 770
Moins : amortissements	4 050 491	3 126 462
	<u>14 645 132</u>	<u>15 397 308</u>
Immobilisations financières	3 805 600	2 905 600
Moins : provisions	-	-
	<u>3 805 600</u>	<u>2 905 600</u>
Total des actifs immobilisés	18 471 059	18 329 196
Autres actifs non courants	198 592	198 592
Moins : provisions	198 592	198 592
	-	-
Total des actifs non courants	18 471 059	18 329 196
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	46 458 418	50 699 139
Moins : provisions	45 843	45 991
	<u>46 412 575</u>	<u>50 653 149</u>
Clients	11 709 407	8 673 523
Moins : provisions	40 603	45 334
	<u>11 668 805</u>	<u>8 628 189</u>
Autres actifs courants	946 679	1 264 467
Placements & autres actifs financiers	44 415 373	27 119 080
Liquidités et équivalents de liquidités	2 857 058	5 526 651
Total des actifs courants	106 300 490	93 191 536
TOTAL DES ACTIFS	124 771 549	111 520 732

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2019

(exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	31-déc.-19	31-déc.-18
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social	18 000 000	13 500 000
Réserves	5 800 000	2 350 000
Autres capitaux propres	(95)	276 919
Résultats reportés	7 996 664	11 560 303
Total capitaux propres avant résultat	31 796 569	27 687 222
Total capitaux propres après affectation du résultat	31 796 569	27 687 222
<i>Passifs</i>		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Provisions	697 241	228 809
Total des passifs non courants	697 241	228 809
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	69 045 182	58 536 056
Autres passifs courants	23 129 185	24 867 697
Concours bancaires et autres passifs financiers	103 372	200 947
Total des passifs courants	92 277 739	83 604 700
Total des passifs	92 974 980	83 833 510
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	124 771 549	111 520 732

III ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2019 avant affectation	18 000 000	1 350 000	(95)	1 000 000	-	7 060 396	15 186 268	42 596 569
Affectation du résultat 2019 (PV AGO du 21 Juillet 2020)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	15 186 268	(15 186 268)	-
* Affectation en réserves légales	-	450 000	-	-	-	(450 000)	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonéré	-	-	-	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(10 800 000)	-	(10 800 000)
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-	15 186 268	15 186 268
Capitaux propres au 31/12/2019 après affectation	18 000 000	1 800 000	(95)	4 000 000	-	7 996 664	-	31 796 569

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 18.000.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Information Post AGE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2020, la société CITY CARS publie ci-dessous :

PREMIERE RESOLUTION

Informers les actionnaires de la Société que la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement a modifié certaines dispositions du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter en conséquence les nouveaux statuts mis à jour de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleins pouvoirs à la Présidente du Conseil d'Administration et/ou au Directeur Général de la Société pour signer les nouveaux statuts mis à jour de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.